

Le petit **CHAUDONNAIS**



ETANG COMMUNAL

Fermeture annuelle de la pêche du 1^{er} janvier au 31 mars 2026.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La population de Chaudon sera recensée du 15 janvier au 14 février 2026.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur qui sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figureront sa photographie et la signature du Maire. Nous vous demandons de lui réservier un bon accueil.

Nous vous rappelons que participer au recensement est un acte civique, et qu'aux termes de la loi du 7 juin 1951, **c'est également une obligation.**

Se faire recenser est un geste civique, simple et utile à tous.



ELECTIONS MUNICIPALES



Elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2026 de 8 heures à 18 heures.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales en mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, jusqu'au samedi 06 février 2026.

Les nouveaux arrivants doivent habiter sur la commune depuis plus de 6 mois.

Les jeunes filles et jeunes gens atteignant 18 ans sont inscrits d'office. Ils doivent venir vérifier leur inscription en mairie.

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2009 doivent se faire recenser en Mairie dès leurs 16 ans avant le 30 décembre prochain.

Les jeunes gens nés en janvier, février et mars 2010 doivent se faire recenser en Mairie dès leurs 16 ans avant le 31 mars prochain.

Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

COMITE D'ENTRAIDE

Organisera un loto le **samedi 31 janvier à 20h00**, salle des associations. Ouverture des portes à 18h30.

Réervations de préférence par SMS au 06.75.47.48.59 ou 06.80.06.31.69 ou 06.82.01.22.24



THEATRE « L'ALLIANCE NOGENTAISE »

La troupe présentera sa nouvelle pièce « j'ai pas fait exprès » comédie en 3 actes de Sophie ADAM-CHARRIER le **samedi 14 février à 20h30 et le dimanche 15 février à 15h00**. Réervations au magasin Végétal and co de Nogent-le-roi et vente des billets sur place. Adultes 8€ - Enfants moins de 12 ans 4€

ANNULÉ

CHAUDON LOISIRS SENIORS

proposera le repas de printemps le **07 mars à 12h00** animé par Dominique SORIN. Renseignements et inscriptions au 06.75.47.48.59 ou 06.09.39.27.47.

Thé dansant animé par Dominique LEGRAND le **dimanche 29 mars de 14h00 à 18h30** à la salle des associations. Entrée 13€ avec une pâtisserie. Réservations au 06.75.47.48.59 ou 06.09.39.27.47 ou 06.80.06.31.69.

COMITE DES FETES

L'assemblée générale de l'association aura lieu le **samedi 17 janvier à 16h00** à la salle des associations. Du 19 au 24 décembre, les membres du comité des fêtes passeront dans les rues de la commune et déposeront une invitation dans la boîte aux lettres des chaudonnais qui auront décoré leur maison les invitant à se retrouver le **dimanche 18 janvier à 11h30** à la salle des associations pour partager le verre de l'amitié.



Repas choucroute animé par Pascal DE SMET le **samedi 21 février à 19h30**. Réservations au 06.75.47.48.59 ou au 06.80.06.31.69.

Loto le samedi 05 avril à 20h00. Ouverture des portes à 18h30. Réservations de préférence par SMS au 06.75.47.48.59 ou 06.80.06.31.69.

REPAS DES SENIORS

Il sera offert par la commune le **samedi 28 février à 12h00** salle des associations à tous les chaudonnais à partir de 65 ans (dans l'année). N'hésitez pas à vous inscrire en mairie à partir du 1^{er} février et jusqu'au 20 février pour venir passer un bon moment.

VIDEO SURVEILLANCE

La commune de Chaudon va être équipée par un système de vidéo-surveillance. Dans un premier Temps, 2 sites vont être concernés : à l'entrée du village, sur la départementale 306-7 aux abords de la salle des associations et au carrefour Grande Rue et Rue de la Fontaine.

La procédure de validation pour l'autorisation préfectorale est en cours.

Les caméras ne seront opérationnelles qu'après la validation de la préfecture d'Eure et Loir.

CIVISME

- Il est rappelé que **les feux sont strictement interdits** par arrêté préfectoral 2013210-0001 du 29 juillet 2013.
 - Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets verts ou ménagers **est interdit toute l'année**, lorsqu'il existe pour la commune une possibilité de dépôt en déchetterie.
 - Quand vous vous rendez à la déchèterie, pensez à bien fixer votre chargement dans votre véhicule pour éviter que vous n'en perdiez une partie sur le bord de la route.....
- Horaires de la déchèterie de Nogent-le-Roi

LUNDI ~ MARDI ~ VENDREDI ~ SAMEDI

9 H 00 - 12 H 45 — 14 H 00 - 17 H 45

DIMANCHE 9 H 00 - 12 H 45

FERMEE LES JOURS FERIES

A l'occasion des fêtes de fin d'année elle sera fermée du mercredi 24 décembre 2025 à partir de 12h45 jusqu'au jeudi 1^{er} janvier 2026 (inclus).

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUS LES CHAUDONNAIS

LA MAIRIE SERA FERMEE

MERCREDI 24 ET VENDREDI 26 DECEMBRE 2025

VENDREDI 02 JANVIER ET LES MERCREDIS 07 ET 14 JANVIER 2026

Décembre 2025 – N° 133 Rédaction Administration : MAIRIE DE CHAUDON – Tél : 02 37 82 30 51

Email : mairiechaudon@wanadoo.fr

Site: <http://www.chaudon.com>



: <https://www.facebook.com/28210Chaudon/>

